



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent troisième session

Rome, 12 - 16 avril 2010

Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de l'eau

RÉPONSE DE LA DIRECTION

Introduction

1. Les problèmes liés à l'eau et la nécessité de les résoudre dans l'urgence ont considérablement augmenté ces dernières années. La complexité avec laquelle ils se présenteront ira croissante et menacera le développement durable. Il est donc nécessaire de revoir la façon dont nous gérons les ressources en eau, car il est besoin d'une réponse plus dynamique, mieux élaborée et pluridisciplinaire. L'agriculture demeurant le plus grand utilisateur d'eau, les organes directeurs de la FAO ont accordé une importance primordiale à cette ressource naturelle et largement débattu les problèmes qui y sont liés. L'Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de l'eau pendant la période 2004-2009 arrive donc à un moment de grands changements pour la FAO. Elle stimulera le processus de réforme de la FAO et fournira à la direction des apports qui lui seront utiles pour concevoir sa vision stratégique dans le domaine de l'eau.
2. Cette Évaluation est le prolongement de l'Évaluation externe indépendante (EEI), publiée en juillet 2007, et constitue la première évaluation complète des vastes activités de la FAO dans le domaine de l'eau. L'évaluation a demandé à pratiquement tous les bureaux régionaux de la FAO de formuler leurs observations et s'est rendu dans des pays comme la Chine, l'Égypte, le Ghana, le Malawi, le Mali, le Maroc, l'Arabie saoudite, la Thaïlande et la Turquie. Elle couvre les activités normatives comme les activités de terrain d'un grand nombre d'unités de l'Organisation et offre une perspective très complète. Évaluer 'l'eau dans la FAO' constituait une tâche unique et a demandé à l'Équipe d'évaluation des efforts particuliers.
3. La Direction se félicite de l'important soutien dont l'Évaluation a bénéficié de la part du personnel de la FAO, quel que soient le niveau hiérarchique et le lieu de travail considérés, montrant ainsi la volonté de procéder à une évaluation ouverte et à d'éventuels ajustements des méthodes et structures de travail.

4. La Direction a analysé avec soin le rapport de l'Évaluation et ses annexes et a pris note de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et de ce qui manque dans les activités de la FAO dans le domaine de l'eau. Nous avons examiné les recommandations les plus fondamentales et importantes de l'Évaluation comme présenté ci-après. Par ailleurs, chaque recommandation est traitée séparément, sous forme de tableau dans lequel sont indiqués de façon précise les mesures à prendre, le cas échéant, ainsi que les unités chargées de leur mise en œuvre. Enfin, nous avons commencé à réfléchir sur une stratégie de mise en œuvre cohérente et appropriée pour le futur programme de la FAO dans le domaine de l'eau.

5. La présente Réponse de la Direction a été rédigée dans un esprit constructif, ouvert sur l'avenir et avec l'objectif clair et net d'améliorer l'efficacité, la rationalité et la pertinence de la réponse de la FAO aux besoins des États membres dans le domaine de l'eau. Elle a été coordonnée par le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR), et reflète les contributions des bureaux décentralisés et de tous les départements de la FAO dont au moins une division est engagée dans des activités liées à l'eau.

Réponse générale à l'Évaluation

6. Le rapport de l'Évaluation comprend 35 recommandations (et 24 suggestions), dont certaines sont d'une importance capitale et très spécifiques.

7. La Direction estime que la Recommandation n° 33 est l'un des résultats les plus pertinents de l'Évaluation: "*Le Sous-Directeur général de la FAO pour les ressources naturelles devrait, en collaboration avec les Sous-Directeurs généraux concernés au Siège et dans les Bureaux régionaux, élaborer une stratégie pour l'eau à la FAO. Cette stratégie devrait définir un mécanisme officiel de coordination interne, dénommé Plateforme sur l'eau, et refléter l'importance de l'eau dans le mandat de l'Organisation ainsi que ses objectifs dans ce secteur.*".

8. Cette recommandation renforce, en fait, la voie déjà suivie par la FAO quand le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) a présenté au Comité de l'agriculture (CoAg, vingtième session, avril 2007) un document de fond intitulé "*Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole*". À cette occasion, le Département a proposé de manière explicite de mettre en place un cadre programmatique et un programme sur l'eau à la FAO afin de tirer parti des compétences de l'Organisation pour faire face au problème de la rareté de l'eau dans le monde. Le CoAg a explicitement approuvé la proposition visant à instaurer un cadre pluridisciplinaire intégré mais a reporté sa décision sur un programme structuré pour l'eau afin de tenir compte du résultat de l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

9. De plus, à la suite du processus de réforme et du Plan d'action immédiate, l'idée d'un cadre intégré au moyen d'une Plateforme sur l'eau a été développée dans le Plan à moyen terme (PMT) pour 2010-13 et dans le Programme de travail et budget (PTB) pour 2010-11. L'objectif stratégique F du PMT énonce que "*...la gestion durable des ressources naturelles ...nécessite ...<notamment> ...des approches pluridisciplinaires et plurisectorielles ...*", et le Résultat de l'Organisation F2 fait directement allusion au "*Renforcement de la plate-forme sur l'eau de la FAO*" dans le premier des Principaux outils utilisés pour l'obtention des résultats. Un domaine d'action prioritaire sur la "*pénurie de ressources hydriques et foncières*" a aussi été présenté et approuvé pour renforcer les liens entre la terre et l'eau et d'autres objectifs stratégiques de l'Organisation.

10. La Plateforme sur l'eau devient ainsi un mécanisme de coordination important qui devrait promouvoir une meilleure efficacité opérationnelle pour répondre aux besoins des États membres, une vision de l'Organisation pour l'eau et une cohérence et une cohésion générale des modalités de travail de la FAO dans le domaine de l'eau (par exemple, en exploitant l'ensemble de ses connaissances dans les projets et programmes, de façon horizontale entre les départements et verticalement entre le Siège et les bureaux décentralisés).

11. Les Recommandations n° 34 et n° 35 apportent des éléments supplémentaires pour les modalités de mise en œuvre de la Plateforme sur l'eau, mais sans mentionner les incidences au niveau des ressources. La Direction estime néanmoins que, grâce à un processus prudent d'élaboration du Programme sur l'eau de la FAO, maîtrisé et partagé comme il convient par toutes les unités, de nouvelles ressources pourraient être mobilisées au titre du Programme ordinaire ou de ressources extrabudgétaires. Le fonds spécial pour le programme interdisciplinaire, la contribution des résultats par unité du Programme ordinaire, et des ressources possibles au titre des domaines d'action prioritaire peuvent apporter un soutien supplémentaire au Programme sur l'eau de la FAO.

12. Ensuite, les recommandations n° 29 et n° 30, qui portent sur l'augmentation et l'affectation des ressources humaines présentent un intérêt particulier. L'Évaluation souligne, en fait, que *“l'Organisation manque cruellement de personnel au Siège comme dans les bureaux décentralisés”* et que *“le personnel de la FAO est en sous-effectif critique pour ce qui concerne à la fois les activités normatives et le programme de terrain dans le domaine de l'eau”*. La mise en œuvre de ces recommandations est fonction de l'allocation de ressources supplémentaires à ces programmes, de l'engagement des États membres et de l'ordre des priorités.

13. Les Recommandations n° 22, n° 26, n° 27 et n° 28 concernent les règles et règlements de la FAO qui sont en cours de révision. Les autres recommandations sont de nature et de pertinence diverses. Toutes les recommandations sont toutefois examinées dans la réponse spécifique de la Direction qui figure dans le tableau présenté en annexe.

14. Dans l'ensemble, l'évaluation dégage une série de constatations pertinentes. Elle souligne la profondeur et la portée des activités de la FAO dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la gestion de l'eau agricole dans tous les départements, confirmant l'importance que revêt l'eau pour l'alimentation et l'agriculture. L'évaluation estime que 20 pour cent environ du programme de terrain de la FAO est lié directement à l'eau. Elle prend acte du rôle unique que la FAO joue dans la gestion de l'eau agricole, au sein du système des Nations Unies et parmi les autres organisations internationales. En particulier, elle réitère le rôle complémentaire de la FAO et des institutions du GCRAI qui l'EEI avait remis en cause. L'Évaluation apprécie la haute qualité de la plupart des activités, des produits et des services fournis par les départements techniques de la FAO dans le domaine de l'eau, notamment les avis en matière de politiques, les conseils juridiques et les activités de renforcement des capacités. Elle fait cas aussi de l'identification des programmes-phares stratégiques sur l'eau (par exemple, la rareté de l'eau et le domaine d'action prioritaire qui y est lié) et des efforts déployés ces dernières années par la FAO pour assurer à l'agriculture une meilleure place dans le débat international sur l'eau, en participant activement aux manifestations internationales et aux organes de coordination comme ONU-Eau et la Conférence de niveau ministériel de Syrte sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique. Il s'agit de constatations importantes qui doivent être pleinement reconnues et appréciées comme étant la force de l'Organisation. Les nombreuses recommandations de l'Équipe d'évaluation visant à renforcer systématiquement ces activités et à affecter davantage de ressources dans pratiquement tous ces domaines sont signes de la valeur accordée au travail de la FAO sur l'eau.

15. L'Évaluation note cependant certaines faiblesses auxquelles il doit être remédié. En tout premier lieu, elle souligne le hiatus existant entre le travail normatif et le programme de terrain. Elle insiste en particulier sur la nécessité de renforcer la participation des divisions techniques aux activités de terrain et de mieux aligner le travail normatif sur le soutien du programme de terrain. L'Évaluation montre clairement que les projets qui n'ont pas bénéficié de la participation des divisions techniques, ont des résultats sur le terrain *“médiocres à faibles”*. La principale raison est à chercher dans la répartition inégale des ressources financières entre les différents programmes ce qui nuit à la qualité des activités de terrain. L'Évaluation relève en fait que les ouvertures nettes de crédits pour le budget de l'Unité de la mise en valeur et de la gestion des eaux (NRLW) représente *“en moyenne 0,84 pour cent”* du Programme de travail et budget; environ *“67 pour cent”* des ressources extrabudgétaires affectées aux activités dans le domaine de l'eau sont utilisées dans des projets de coopération technique et les *“33 pour cent”* restant sont dépensés

dans des projets d'urgence. L'Évaluation souligne la nécessité d'affecter davantage de ressources au Programme ordinaire pour l'eau : Il souligne aussi la nécessité de renforcer la coordination entre les départements du Siège ainsi qu'avec les bureaux décentralisés. Enfin la pénurie de personnel à tous les niveaux (au Siège et dans les bureaux décentralisés) fait pendant à l'écart important qui existe entre les ressources et la demande.

16. Enfin, quelques enseignements peuvent être tirés du processus d'évaluation. En particulier:

- Nous estimons que l'évaluation aurait pu pondérer l'examen détaillé qu'il est fait du travail normatif et de l'action sur le terrain par une appréciation plus large du Cadre stratégique et des entités de programme pendant la période examinée. Nous aurions aussi apprécié une certaine réflexion sur l'établissement des priorités.
- Bien que l'évaluation offre un volume important d'analyses pertinentes et de constatations intéressantes, l'équipe de l'évaluation peut avoir été empêchée de pénétrer le sujet de manière exhaustive, systématique et cohérente de par son ampleur même. Plusieurs divisions signalent des omissions dans la description de leur travail, comme c'est par exemple le cas pour les pêches continentales, l'agriculture de conservation ou les activités du Centre d'investissement de la FAO en Asie centrale. Par ailleurs, certaines entités de programme dans le domaine de l'eau n'ont pas été entièrement prises en compte, comme cela était spécifié dans le Cadre de référence. Il est très probable que ce dernier ait été trop ambitieux pour pouvoir être entièrement couvert.
- Étant donné la longue liste des recommandations, il est difficile de distinguer les recommandations qui revêtent une importance stratégique de celles qui sont plus spécifiques. Il aurait été préférable de classer ces recommandations par ordre de priorité afin qu'elles puissent être examinées de façon réaliste en vue d'une mise en œuvre efficace.

Recommandations	Appelant un financement supplé-mentaire (oui ou non)	Position de la Direction			Observations sur la recommandation	Mesures à prendre		
		Acceptée	Acceptée en partie	Rejetée		Action	Calendrier	Unité responsable
1. La FAO devrait définir sa déclaration de mission pour les activités liées à l'eau et aux terres, en la centrant sur la sécurité alimentaire. Cette mission devrait être formulée dans des termes incluant les concepts suivants: "La sécurité alimentaire est l'objectif premier de l'action de la FAO. Pour atteindre cet objectif, la FAO devrait redoubler d'efforts pour s'assurer de la bonne coordination des politiques, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau et en terres dans toute la mesure possible et nécessaire. Le but doit être d'améliorer et de stabiliser la productivité au niveau de l'utilisation de ces ressources dans une perspective à long terme, autrement dit en vue de répondre à l'augmentation attendue de la demande en produits alimentaires et autres biens et services fournis par le secteur agricole. Ce but ne peut être atteint qu'en prenant en compte les capacités distinctes des femmes, des hommes et des jeunes. Une attention particulière doit être portée à l'inclusion des groupes pauvres et vulnérables. Cette approche doit sous-tendre la conception des mécanismes techniques, financiers et institutionnels."	Oui		X		La nécessité de réviser la déclaration de mission de la FAO pour les activités liées à l'eau n'est pas contestée ni celle d'assurer la coordination et de procéder au remaniement des mécanismes techniques, financiers et institutionnels. L'élaboration d'une déclaration de mission et d'une vision de la FAO pour ses activités dans le domaine de l'eau demande la participation de tous les départements et bureaux décentralisés.	L'examen de la vision et de la stratégie de la FAO sur l'eau sera mené dans le cadre de la Plateforme sur l'eau	Au cours de l'exercice 2010-2011	NR dirige le processus

2. «L'Eau à la FAO » devrait plaider en faveur de la mise en place dans les pays membres de mécanismes institutionnels impliquant de manière systématique tous les ministères concernés (agriculture, irrigation, environnement, urbanisation, énergie, etc.) sur les questions liées à la gestion des ressources en eau pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.	Oui	X			Déjà fait dans le cadre de l'appui de la FAO à la Gestion de l'eau en agriculture dans les pays où cela compte. L'impact de la FAO dans ce domaine est limité par ses liens constitutionnels avec les ministères de l'agriculture respectifs. Une approche interdisciplinaire au sein de la FAO favoriserait la collaboration des institutions nationales.	Sera fait lors de manifestations internationales ou régionales et au niveau national dans le cadre des services consultatifs en matière de politiques. La FAO s'attachera à établir des exemples pour la collaboration institutionnelle grâce à des approches interdisciplinaires.	Au cours de l'exercice 2010-2011	TC avec l'ensemble des départements techniques et les bureaux décentralisés
3. «L'Eau à la FAO » devrait affecter des ressources aux activités liées aux politiques de l'eau et de l'irrigation pour répondre à la demande croissante des États membres, par le biais du Programme de coopération technique ou d'autres modalités de financement.	Oui		X		La recommandation prône essentiellement d'intervenir au niveau des politiques et au niveau sectoriel et non à celui des projets de terrain. Les pays peuvent cependant avoir des priorités différentes et sont libres de demander un appui pour des projets de terrain. Les fonds du PCT sont maintenant décentralisés ce qui confère aux Représentants de la FAO un large pouvoir décisionnel quant à leur affectation.	Donner des avis aux Représentants de la FAO sur l'utilisation des fonds du PCT et sur la capacité de l'Eau à la FAO à répondre aux demandes	Au cours de l'exercice 2010-2011	La Plateforme sur l'eau, NRL et les bureaux décentralisés
4. «L'Eau à la FAO » devrait développer un nouveau produit normatif nourri de l'expérience et des enseignements acquis, pour illustrer les étapes et processus susceptibles de faciliter l'élaboration des politiques nationales. Ce produit devrait aussi fixer des critères clairs et préciser les conditions dans lesquelles la FAO est en mesure d'apporter un appui significatif à l'élaboration des politiques.	Oui	X			Cette recommandation est importante et bénéficie de l'appui sans réserve de NRL, déjà partiellement mise en œuvre par TCA. Jette les bases d'une nouvelle approche intégrée allant des politiques à l'action. La suggestion visant à utiliser le cadre ABCDE est bonne mais est peut-être trop étriquée. Le processus devrait reposer davantage sur une évaluation approfondie de la situation sur le terrain. Il n'existe pas de politiques standard convenant à tous les sujets.	L'élaboration du produit est fonction de la stratégie	Permanente	TC/NR

5. «L'Eau à la FAO » devrait, dans la formulation des projets de terrain, accorder une plus grande attention aux problèmes environnementaux, parmi lesquels la fertilité des sols, l'épuisement des nappes aquifères et, en aval, l'incidence d'une consommation d'eau accrue.	Non	X			Les interactions entre l'agriculture, l'eau et l'environnement sont bien connues de la FAO, qui y applique de nombreux produits normatifs. Les recommandations font ressortir que les connaissances disponibles dans l'Organisation ne sont pas toujours suffisamment utilisées dans le processus de conception et d'appui des projets de terrain. Des responsabilités mal définies et des capacités insuffisantes sont à l'origine du problème.	Une attention accrue à la qualité de la conception des projets de terrain et de l'appui aux projets. Meilleure définition des responsabilités, examen des modalités opérationnelles pour tous les projets de terrain ayant une composante eau.	Permanente	TC/NR/AG et la Plateforme sur l'eau
6. «L'Eau à la FAO » , dans ses activités liées à l'élaboration de stratégies visant les terres et l'eau, devrait systématiquement (a) envisager l'éventail complet des options, depuis l'agriculture pluviale jusqu'à l'agriculture totalement irriguée et (b) prendre explicitement en compte les questions de parité et d'inclusion sociale.	Non		X		La partie a) de la recommandation est acceptée mais n'est pas jugée utile. NRL a l'avantage de réunir dans une division unique des compétences en matière de terres et d'eau x. Les travaux sur la productivité de l'eau traitent précisément du continuum allant de l'agriculture pluviale à l'agriculture irriguée. Pour ce qui concerne la partie b) de la recommandation, NRL a élaboré plusieurs documents de sensibilisation qui ont reçu un accueil favorable (Eau et pauvreté rurale). Les questions 'Qui gagne? Qui perd?' sont pertinentes dans tout travail sur les questions de fond et seront traitées. La FAO doit éviter d'être considérée comme défendant des décisions touchant à des politiques particulières dans son travail de terrain.	Néant		

7. En partenariat avec l'ICARDA et d'autres acteurs, l' « Eau à la FAO » devrait évaluer le potentiel que représente l'incorporation des méthodes de collecte des eaux pluviales dans le développement des ressources en eau, en vue d'améliorer les moyens d'existence en milieu rural.	Oui		X		Pour donner suite à la recommandation, les activités de la FAO feront une plus large place à l'approche "Multiple uses" dans la gestion de l'eau	Les initiatives avec le Réseau Usages multiples de l'eau se poursuivront.	Au cours de l'exercice 2010-2011	NR/TC
8. Les publications prochaines de la NRL sur la collecte des eaux pluviales devraient être élargies pour inclure un outil d'aide à la décision permettant d'utiliser les données pluviométriques pour évaluer le rendement, l'approvisionnement en eau et son coût au niveau des ménages et des unités administratives. Ces publications devraient être finalisées, publiées et diffusées sans délai.	Oui		X		La publication est ancienne et aurait besoin d'être entièrement remaniée. La suggestion visant à inclure un outil d'aide à la décision est utile. Il y a actuellement une contrainte de capacité.	Sera entreprise lorsque le poste vacant dans RAF sera pourvu	Fin 2011	RAF
9. L' « Eau à la FAO » devrait élaborer une vision institutionnelle de la comptabilité de l'eau et développer une culture « de l'économie et de la productivité de l'eau » pour la diffuser à travers toutes ses activités.	Non	X			Le travail sur la comptabilité de l'eau est inclus et organisé dans le cadre du Programme de NRL sur la pénurie d'eau pour l'exercice 2010-2011. Les produits seront diffusés dans l'Organisation et les échanges entre les départements seront renforcés.	Séminaires au Siège et dans les bureaux décentralisés sur la comptabilité et l'économie de l'eau	Permanente	NRL

10. Tout en apportant son soutien à l'élaboration des stratégies et politiques de l'eau des États membres, l' « Eau à la FAO » devrait accorder une attention particulière au potentiel que recèle l'irrigation des petites exploitations et aux besoins correspondants en matière d'appui technique et juridique et de vulgarisation.	Non	X			NRL a réalisé de nombreux produits normatifs et documents de sensibilisation sur l'agriculture dans les petites exploitations et la fourniture de services d'irrigation spécifiques. Au niveau de l'Organisation, de nombreuses demandes ont été exprimées visant à inclure les aspects sociaux dans le cadre du processus d'approbation du PCT. En ce qui concerne les activités sur les politiques, la FAO doit rester neutre et ne pas favoriser des systèmes de production particuliers.	Néant		
11. L' « Eau à la FAO » devrait promouvoir la vision intégrée de l'eau pour soutenir les productions alimentaires d'origine aquatique et terrestre, en vue d'en optimiser les bénéfices pour les populations pauvres et défavorisées.	Oui		X		Cette recommandation ne tient pas compte des pêches de capture continentales qui devraient être intégrées dans les plans de gestion de l'eau.	Élaborer des directives et des projets sur l'approche écosystémique des pêches de capture continentales	Au cours de l'exercice 2010-2011	FI
12. «L'Eau à la FAO » devrait, sous l'impulsion du FIMA, promouvoir la gestion intégrée des ressources aquatiques, de l'aquaculture dans les systèmes d'irrigation et des interactions entre les pratiques agricoles et les zones humides.	Oui		X		Déjà réalisé en partie. Il serait possible, de promouvoir les deux premiers points "gestion intégrée des ressources aquatiques" et de "l'aquaculture dans les systèmes d'irrigation", sous l'impulsion du FIMA, mais ce n'est pas le cas des "interactions entre les zones humides et l'agriculture", qui devraient relever de NR ou du Département de l'agriculture	Élaboration de projet et directives pour l'approche systémique de la pêche et de l'aquaculture.	Au cours de l'exercice 2010-2011	FIR
13. NRL devrait: a) actualiser ses produits normatifs qui se rapportent à certains efforts de modernisation	Oui		X		La recommandation manque de largeur de vue. Des travaux normatifs de fond ont été effectués sur tous les sujets	Promouvoir l'utilisation du travail normatif par des activités de terrain	Permanente	NRL, TCI

engagés dans différents pays, en particulier aux projets de pompage en Afrique; b) développer et contribuer à l'introduction du concept de « conception au service de la gestion », en vue de faciliter la gestion des systèmes d'irrigation par les organisations d'utilisateurs; c) actualiser les normes et critères appliqués aux paramètres d'équipement et de conception en les adaptant aux conditions agro-socio-écologiques le cas échéant; et d) élaborer à l'intention des agences locales (publiques et/ou privées, selon le cas) des lignes directrices pour l'évaluation des systèmes d'irrigation.					mentionnés. La recommandation fait ressortir la nécessité de promouvoir l'utilisation du travail normatif dans la pratique. Le cadre le meilleur à cet effet est un programme sur l'eau. a. AGL a réalisé plusieurs publications sur les pompes et l'irrigation par pompage qui sont toujours valables et peuvent être utilisées dans la plupart des situations. b. La conception au service de la gestion est un concept pertinent qui est déjà couvert en partie. Il serait souhaitable d'y consacrer davantage de travail. c. IPTRID avait l'intention de travailler sur la certification du matériel d'irrigation et des concepteurs. Il est à regretter que le travail n'ait pas démarré. d. NRL et l'IPTRID ont effectué des travaux considérables sur l'évaluation et l'étalonnage de l'irrigation qui peuvent être utilisés par les agences locales	interdisciplinaires		
---	--	--	--	--	--	---------------------	--	--

14. Dans l'hypothèse où un appui externe fiable et substantiel sur plusieurs années serait assuré, NRL devrait continuer d'héberger le programme IPTRID dans un cadre de collaboration clairement défini, avec une participation active du programme aux activités de la <i>Plateforme sur l'eau</i> de la FAO proposée. Dans le cas contraire, NRL devrait incorporer dans son propre programme ordinaire de travail et budget certains éléments du mandat et du rôle d'IPTRID en matière de développement des capacités.	Oui	X			NRL a organisé, il y a un an, une conférence de donateurs pour l'IPTRID. Des donateurs ont initialement exprimé leur intérêt, mais la crise financière mondiale a pesé sur l'allocation des ressources. Si des ressources extrabudgétaires n'arrivent pas d'ici juin 2010, NRL mettra fin au programme. Certains aspects, notamment le travail sur la technologie des petits systèmes d'irrigation, seront intégrés dans le programme de NRL. Le renforcement des capacités est un thème transversal pour toutes les activités de NRL.	Démantèlement possible de l'IPTRID Toutefois, les activités de l'IPTRID dans le domaine du développement des capacités et de l'échange de technologie dépendront désormais directement du Programme sur l'eau de la FAO	Juin 2010 Au cours de l'exercice 2010-2011	La Plateforme sur l'eau
15. L' « Eau à la FAO » devrait s'impliquer dans le projet du Fouta Djallon pour en faire un modèle de réalisation fondée sur l'étroite collaboration entre ses services, tant au Siège que dans les unités décentralisées.	Non	X			Déjà fait. Le projet du Fouta Djallon est opérationnel depuis le 1er juillet 2009 et la collaboration entre les départements (y compris aussi les bureaux décentralisés) a démarré avec force.	La collaboration sera encore intensifiée	Permanente pendant la durée du projet	FO
16. FOMC devrait contribuer à « l'Eau à la FAO » à travers les actions suivantes: a) réduire les engagements institutionnels existants en alignant les ressources sur des calendriers réalistes; b) accorder une attention particulière à la « capacité d'évolution » des interventions au moment de la conception et de l'élaboration des projets, y compris dans le cas des	Oui Non	X X	X		a): Un grand nombre des engagements de la FAO ont une longue histoire et sont impulsés de l'extérieur. La FAO se doit de répondre aux attentes. b): Il s'agit d'un problème qui n'est pas nouveau et qui ne se limite pas aux activités de FOMC. c): Déjà mis en œuvre depuis plusieurs années, comme par exemple: Collaboration avec la CDB sur la biodiversité des montagnes; travail avec la Convention de la CEE-ONU sur l'eau, contribution au rapport biennal du SG-ONU sur le développement des zones	Action permanente sur toutes ces recommandations.		FO

initiatives pilotes; c) insuffler un nouvel élan aux activités de plaidoyer et d'appui aux politiques, à travers les plateformes des Nations Unies; d) rechercher et poursuivre activement les partenariats possibles; et e) élaborer des produits normatifs pour la gestion des bassins hydrographiques qui soient pertinents d'un point de vue opérationnel	Oui	X			montagneuses, rôle d'organisation chef de file pour la Journée internationale de la montagne, livre phare sur les inondations au Bangladesh avec l'UNU, participation aux congrès internationaux, etc. d): Action permanente e): En cours pendant toute la période couverte par l'évaluation (par exemple, la publication des Études FAO; Forêts n° 150 et 155). Le programme de travail prévoit l'élaboration, sur la base de ces produits normatifs, de nouvelles études de cas et de nouveaux outils de formation.			
17. L' « Eau à la FAO » est instamment invitée à adopter sans délai des mesures pour appuyer le processus d'élaboration de Lignes directrices sur l'intégration de l'agriculture et des zones humides, engagé à travers le mécanisme des Domaines thématiques de travail de Ramsar, et à rechercher des financements pour cette activité.	Oui		X		Cette activité ne pourra se poursuivre sans l'apport de fonds supplémentaires qui permettraient de créer un poste. Ce poste existait jusqu'au départ du titulaire en 2006. Des efforts ont été déployés et on espérait obtenir des fonds du FMPP, mais à ce jour la création de FMPP ne se passe pas très bien.	Suivi avec l'Université de Wageningen pour la mobilisation de des fonds		AG
18. NRL devrait préparer une stratégie quadriennale de publication, avec pour objectif de réduire le nombre de ses publications pour se recentrer sur les questions prioritaires. Les nouvelles publications proposées devraient préciser d'emblée l'audience visée et le plan de diffusion envisagé.	Non		X		La stratégie de publication doit aller de pair avec les priorités fixées par l'Unité et ne doit pas constituer une activité à part	Des mesures seront prises une fois la stratégie et les priorités fixées	Au cours de l'exercice 2010-2011	NRL

19. L' « Eau à la FAO » devrait élaborer une stratégie de communication et de diffusion de ses publications et produits normatifs, pour mieux les faire connaître et en faciliter l'accès aux gouvernements, chercheurs et autres parties prenantes, au delà de leur seule publication sur le site Internet de la FAO.	Oui	X			Il importe de mieux équilibrer la diffusion entre les médias électroniques et l'imprimé. La stratégie de diffusion devrait être examinée au démarrage de chaque projet, parce qu'elle différerait selon les pays et les groupes de clients.	Sera pris en compte dans la Stratégie sur l'eau.	Au cours de l'exercice 2010-2011	La Plateforme sur l'eau
20. NRL devrait allouer des ressources à la Région Afrique, en collaboration avec le PPDAA, avec pour objectifs: a) de mettre en place des formations pratiques fondées sur l'incorporation du manuel de conception des techniques d'irrigation dans les programmes des institutions régionales de formation, en vue d'améliorer les capacités dans la perspective des grands projets d'irrigation prévus; b) d'élargir le contenu du manuel de conception des techniques d'irrigation pour y inclure les normes et critères de conception et d'équipements d'irrigation, notamment les méthodes et techniques de collecte des eaux pluviales, pour étendre les options de maîtrise informelle/individuelle de l'eau au profit des petits agriculteurs; c) de développer et d'incorporer dans les programmes de formation des ingénieurs irrigation et professions apparentées les aspects techniques liés à la petite irrigation informelle	a et c) oui		X		Une unité responsable est déjà prévue dans le PTB 2010-11 Un cours de formation spécial traitant exclusivement de la collecte de l'eau est déjà disponible sur CD-Rom (LWDMS 26). Il existe également un autre CD-Rom (LWDMS 14) qui porte sur la formation et la vulgarisation participative de la gestion de l'eau dans les petites exploitations, avec en particulier davantage d'options de maîtrise informelle/ individuelle de l'eau	Déjà prise	Au cours de l'exercice 2010-2011	NRL

21. a) L' « Eau à la FAO » devrait développer des outils pour aider les États membres à élaborer des politiques sur l'eau dans l'agriculture qui prennent en compte les questions de parité et d'inclusion sociale. b) L' « Eau à la FAO » devrait, dans toutes ses activités, normatives et opérationnelles, prendre acte du fait que l'agriculture est une activité familiale, souvent transmise de génération en génération et fondée sur un savoir traditionnel, qui repose sur un travail en équipe où les tâches sont complémentaires et non concurrentielles. c) L' « Eau à la FAO » devrait progressivement mettre à jour ses publications-références "datées", en introduisant de nouveaux matériels, en améliorant la pertinence de ces publications pour différents types de petits agriculteurs et en intégrant les questions de parité	Oui		X		Cette recommandation est d'un ordre très général et en reprend plusieurs autres. Les principes exprimés font déjà partie de l'approche de la FAO. Il est difficile d'en tirer des actions spécifiques.	Sera à nouveau examinée durant le processus d'élaboration de la Stratégie sur l'eau.	Permanente	La Plateforme sur l'eau
22. Tout mécanisme d'évaluation des projets et programmes futurs de la FAO, appelé à reprendre les fonctions du Comité d'examen des projets et programmes, devrait veiller à consolider la conception des projets par une meilleure prise en compte des questions de parité et d'inclusion sociale ainsi que d'approches intégrées faisant une large place aux contraintes rencontrées par les ménages d'agriculteurs en tant qu'entreprises.	Non		X		Manque de clarté. Très générale. Les principes exprimés font déjà partie de l'approche de la FAO.	Sera à nouveau examinée durant le processus d'élaboration de la Stratégie sur l'eau.	Permanente	La Plateforme sur l'eau

23. L' « Eau à la FAO » devrait identifier et renforcer les complémentarités avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dans les domaines de partenariat suivants: a) l'eau dans la sécurité sanitaire des aliments et le traitement des eaux usées, avec l'OMS; b) l'élevage, avec l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI); c) la pollution agricole, avec le PNUE; d) les interactions entre l'agriculture et les zones humides, avec Ramsar et d'autres e) la recherche sur l'eau et l'alimentation, avec les membres du GCRAI, en particulier l'International Water Management Institute (IWMI).	Non			X	Cette recommandation n'est pas nécessaire car les partenariats dont il est question sont déjà bien établis. NRL et AG coopèrent déjà étroitement avec l'OMS, l'ILRI, le PNUE et l'IWMI. Les complémentarités sont déjà identifiées et concrétisées en fonction de la formulation et de la mise en œuvre des programmes et des projets. AG note que la coopération avec l'OMS visant à couvrir le risque dû à l'utilisation de l'eau d'irrigation par les ménages pourrait être renforcée. La disponibilité de ressources supplémentaires et la fixation des priorités seraient déterminantes à cet égard.	Néant		
---	-----	--	--	---	---	-------	--	--

24. Le recours au mécanisme du PCT dans le secteur de l'eau devrait viser principalement l'appui à l'élaboration des politiques et stratégies nationales ainsi que le développement des capacités.	Non		X		Les ressources du PCT sont en général affectées de la sorte, mais il est aussi prévu des projets régionaux lorsque les pays souhaitent une gestion conjointe dans la réglementation des ressources naturelles. De plus, étant donné le caractère universel et dicté par la demande du PCT, le travail au niveau du terrain continuera à être un élément important des PCT dans le domaine de l'eau. Les fonds PCT sont maintenant décentralisés et les pays ont une influence beaucoup plus grande sur la façon dont ils sont utilisés. La concentration prévue sur les activités à l'appui des politiques et du secteur pourrait s'en trouver contrariée.	Le champ d'application du PCT sera le plus large possible mais restera toujours dans l'optique des processus et exigences déterminés à l'échelle nationale.	Permanente	TC
25. Les documents de projet relatifs à des interventions dans le secteur de l'eau devraient indiquer clairement le budget nécessaire pour les ressources humaines à court et à long terme, notamment pour l'appui technique et les autorisations, ainsi qu'un calendrier raisonnable.	Non		X		Le fait que des tâches d'une grande ampleur et de longue durée sont souvent démarrées avec des ressources insuffisantes est un problème réel et qui doit être traité par une planification appropriée. Les besoins en ressources humaines ne sont pas toujours simples à définir, et sont fonction de la complexité et de la durée du projet.	Sera pris en compte dans l'élaboration et la planification des projets	Permanente	TC, AG, NR

26. Le mécanisme des équipes de projet devrait être appliqué systématiquement et tout au long du cycle de vie des projets, y compris dans le cas des interventions d'urgence, en particulier lorsque les projets sont multidisciplinaires. Le suivi de l'exécution des projets devrait entrer dans les responsabilités des équipes de projet.	Oui		X		Les coûts d'une équipe de projet doivent être prévus au budget et ajoutés aux coûts du projet ou être couverts par les recettes perçues au titre des services de projet. En ce qui concerne la supervision de l'Équipe de projet à tous les stades du cycle du projet, elle est d'un point de vue formel, déjà assurée conformément à la circulaire FPC/2007. TCI met en garde contre le recours systématique aux équipes de terrain qui augmentera les coûts des projets et peuvent s'avérer inutiles dans les projets d'urgence à court terme. Une autre solution consisterait à avoir recours à des équipes nationales.	Renforcer l'utilisation des équipes de projet ou trouver des mécanismes mieux adaptés si besoin est.	Permanente	TC
27. La FAO devrait réviser ses mécanismes de marché interne et les tarifs correspondants, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas un frein à la collaboration entre les projets et entre les unités opérationnelles et les départements techniques, et qu'ils n'entravent pas la diffusion et l'expérimentation de concepts normatifs.	Non		X		La FAO facture l'intégralité des coûts afférents au personnel détaché sur des projets de fonds fiduciaires et auprès d'institutions financières internationales, dans le cadre d'accords de partage des coûts (sauf dans le cas de la Banque mondiale). Un tarif plus faible, le même que pour le Programme ordinaire, est appliqué pour le temps de travail du personnel affecté aux missions TCI/Banque mondiale. Le tarif interne incite TCI à utiliser le personnel de la FAO plutôt que des consultants moins coûteux, pour les missions Banque mondiale, ce qui permet de mieux diffuser les concepts normatifs et de les mettre à l'essai dans de meilleures conditions. Le tarif interne est ajusté à chaque exercice biennal compte tenu de la hausse des coûts.	Actualiser le tarif applicable aux détachements internes et le tarif TCI/institutions financières internationales pour les coûts 2010-11.	Avril 2010	OSP et TC

28. La FAO devrait mettre au point d'urgence des procédures pour l'exécution nationale des projets ainsi que des outils efficaces de supervision et de suivi, par-delà les aspects financiers.	Non	X			TC: Reconnaît l'absence d'outils pour l'exécution nationale des projets. Note que le Sous-Directeur général de AF et le Sous-Directeur général de TC ont constitué un Groupe de travail interdépartemental qui s'est attaqué à la question (Approche harmonisée pour la remise d'espèces HACT). Un projet de directives a été élaboré et est diffusé pour observations. TCE: Appuie fortement la recommandation. Fait observer que si la modalité de l'exécution nationale devenait opérationnelle, elle pourrait être étendue aux institutions non gouvernementales. Il est urgent de disposer d'outils et d'instruments plus nombreux pour travailler avec les partenaires d'exécution. TCI: Est d'accord. Par ailleurs, l'élaboration de ces procédures doit prévoir le renforcement des capacités dans le pays (non à l'étranger) qui doit être énoncé de façon détaillée (formation théorique, sur le terrain, visites de site). La composante renforcement des capacités devrait représenter au moins 10 pour cent des coûts des projets.	Les divisions TC doivent examiner et clarifier la question.	Permanente	TC
---	-----	---	--	--	---	---	------------	----

29. Il est recommandé que: a) des experts ayant une spécialisation et des compétences fortes sur les questions stratégiques soient attachés au Siège de la FAO; ils auraient pour fonction de fournir sur demande un appui aux autres niveaux. b) des experts ayant une grande expérience des techniques d'ingénierie et du terrain et dotés de solides compétences opérationnelles comme dans le domaine de la résolution des problèmes soient désignés à l'échelle régionale et sous-régionale; c) les compétences soient alignées sur les besoins régionaux/sous-régionaux plutôt que dans la configuration actuelle, avec un ensemble type de compétences présent dans toutes les sous-régions; d) deux responsables au moins, un ou plus pour chaque discipline, soient détachés dans les bureaux décentralisés de la FAO pour lesquels les questions liées à l'eau et aux terres sont une priorité, afin de traiter comme il convient de la gestion des ressources, conjointement et séparément, en vue de créer des synergies et des mécanismes de soutien; e) les Bureaux des représentants de la FAO recrutent des techniciens spécialisés dans les pays eux-mêmes, en particulier dans des pays grands comme la Chine et l'Inde où les compétences et l'expertise nécessaire sont	Oui		X		La mise en œuvre est fonction de l'engagement et des priorités des États membres Le potentiel du personnel national est reconnu et déjà largement utilisé sous forme d'embauche de consultants.	Appeler l'attention du Comité du Programme sur cette question La création d'équipes multidisciplinaires a permis de renforcer la présence sur le terrain d'experts de la FAO sur les questions hydriques; désormais, dans chaque région et sous-région, un poste au moins est réservé à cette discipline.	Avril 2010	Secrétariat de la FAO
--	-----	--	---	--	---	---	------------	-----------------------

30.								
La FAO devrait assurer la mise en place de capacités à temps plein dans les domaines et unités/régions ci-après: a) Capacité d'ingénierie en techniques d'irrigation au niveau sous-régional en Afrique occidentale, orientale et australe ainsi qu'au Proche Orient/Afrique du Nord. b) Renforcement des capacités de gestion de l'eau pour appuyer le Département de la coopération technique dans son action, en détachant du personnel NRL au lieu d'affectation le plus approprié. c) Création au sein de la division NRL au Siège d'un poste d'expert en développement social et parité, avec une expérience spécifique en gestion des terres et ressources en eau agricole, à un niveau de responsabilité intermédiaire/supérieur (P4/P5). d) Renforcement des capacités de la division NRL au Siège, dans les domaines suivants : gestion des eaux souterraines, récupération des eaux pluviales, statistiques et systèmes d'information sur l'eau. e) Renforcement des capacités pour la gestion des eaux usées et sujets connexes en Amérique latine, en Asie et Pacifique, et au Proche-Orient. f) Renforcement des capacités en matière de politiques de l'eau à l'échelle régionale, pour répondre aux demandes des États membres. g) Renforcement des capacités sur les questions liées à l'eau au sein d'AGNS et sur la pollution agricole au sein d'AGPP;	Oui		x		Question complexe. La mise en œuvre est fonction de l'engagement et des priorités des États membres Le potentiel du personnel national est reconnu et déjà largement utilisé au titre de consultants.	Appeler l'attention du Comité du Programme sur cette question	Avril 2010	Secrétariat de la FAO

h) Développement des capacités dans le domaine des forêts et de l'eau ainsi que de la gestion des bassins hydrographiques en Asie centrale. i) Soutien de la crédibilité et de la performance de LEGN en renforçant ses moyens humains dans le domaine de l'eau.								
31. NRL devrait agir d'urgence pour: a) élaborer une vision et une stratégie commune à NRL, en impliquant le personnel à tous les niveaux et dans tous les lieux d'affectation; b) améliorer le travail d'équipe, la collaboration, la coordination et le partage au sein de NRL à tous les niveaux et dans tous les lieux d'affectation, notamment à travers des réunions annuelles de l'ensemble des personnels, des réunions fréquentes et régulières par téléconférence, la visite des responsables de haut niveau dans les bureaux décentralisés, etc.	Non		X		a) il ne doit pas y avoir de vision NRL, mais une vision à l'échelle de l'Organisation. La FAO doit se doter d'une vision sur l'eau. b) la plupart des recommandations relatives au travail d'équipe au sein de NRL sont pertinentes	Sera traité lors de l'élaboration de la Plateforme sur l'eau. Amélioration des communications par l'intensification des réunions virtuelles et des visites aux bureaux décentralisés	Au cours de l'exercice 2010-2011	Toutes les divisions et tous les bureaux décentralisés sont concernés NRL
32. NRL devrait donner la priorité à des activités de formation à l'intention de tous les personnels de la FAO travaillant sur l'eau, quel que soit leur lieu d'affectation, et de toutes les unités concernées, en particulier TCI, sur tous ses nouveaux produits, et « l'Eau à la FAO » devrait faciliter ces efforts en mettant à disposition des formateurs. AquaCrop et MASSCOTE demandent une action urgente.	Oui	X			Déjà organisé pour les bureaux sous-régionaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, et au Siège avec NRC. Devrait faire partie du processus de mise en œuvre de la Plateforme sur l'eau Water Platform. Le développement des capacités du personnel de la FAO travaillant sur l'eau sera renforcé	Des dispositions seront prises avec TCI et d'autres unités du Siège et les bureaux décentralisés afin d'organiser des ateliers de formation spéciale sur AquaCrop et MASSCOTE pour le personnel de la FAO travaillant sur l'eau.	Au cours de l'exercice 2010-2011 et de l'exercice 2012-2013	NRL

33. Le Sous-Directeur général de la FAO pour les ressources naturelles devrait, en collaboration avec les Sous-Directeurs généraux concernés au Siège et dans les Bureaux régionaux, élaborer une stratégie pour l'eau à la FAO. Cette stratégie devrait définir un mécanisme officiel de coordination interne, dénommé <i>Plateforme sur l'eau</i>, et refléter l'importance de l'eau dans le mandat de l'Organisation ainsi que ses objectifs dans ce secteur.	Oui	X			Il s'agit probablement de la recommandation la plus importante de l'Évaluation. Elle bénéficie d'un large soutien dans l'ensemble de l'Organisation sous réserve que la Plateforme sur l'eau sache promouvoir et catalyser efficacement les approches interdisciplinaires. D'autres observations concernant la recommandation sont formulées dans la réponse générale. Il faut maintenant passer sans délai de l'analyse à l'action. L'idée doit être transformée en structure de la FAO et en mécanismes de coordination.	Mettre en place un Groupe de travail interdépartemental ou une Équipe spéciale qui sera chargée de proposer un cadre de référence pour la Plateforme sur l'eau, en précisant sa composition, son rôle, ses fonctions et ses responsabilités. Définir la gouvernance, un plan de travail provisoire et les besoins et implications en matière de ressources pour le fonctionnement de la Plateforme sur l'eau Concevoir une stratégie pour l'eau à la FAO en concertation avec les bureaux décentralisés et la division concernée, pour obtenir le consensus et l'approbation. Soumettre un document sur la Plateforme sur l'eau et sur la Stratégie sur l'eau aux organes directeurs pertinents pour obtenir leur approbation.	Au cours de l'exercice 2010-2011	Département NR en concertation avec AG, FI, FO, TC et les bureaux décentralisés
---	-----	---	--	--	---	--	----------------------------------	---

34. La <i>Plateforme sur l'eau</i> de la FAO deviendrait le mécanisme organisationnel chargé d'aligner les activités de l'Organisation dans ce domaine sur ses Objectifs stratégiques. Sa structure et son rôle obéiraient aux principes suivants : a) Sa présidence serait assurée par le Sous-Directeur général pour les ressources naturelles et elle rendrait compte aux deux Directeurs-adjoints de la FAO de ses progrès et des obstacles rencontrés; b) La <i>Plateforme sur l'eau</i> devrait élaborer un plan d'action quadriennal pour le Domaine d'action prioritaire Pénurie d'eau et de terres, et tout autre Domaine d'action prioritaire concerné par les activités liées à l'eau. Le programme devrait préciser les priorités, les responsabilités, les domaines de partenariat et les ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre; c) Les activités de la <i>Plateforme sur l'eau</i> devraient être décidées à l'occasion de réunions périodiques conjointes réunissant les directeurs d'unités de la FAO et les responsables régionaux ayant des responsabilités importantes dans le secteur de l'eau, notamment NRL, ESW, FIMA, FOMC et le Département de coopération technique, ainsi que d'autres entités, si besoin est.	Oui	X			La recommandation couvre les problèmes principaux, mais certains départements la considèrent trop dogmatique. Le Programme pour l'eau doit être approuvé par les Organes directeurs et être défini dans le Cadre stratégique et les objectifs stratégiques existants.	Rédiger un projet de programme quadriennal pour le domaine d'action prioritaire et pour le PTB 2012-13	Au cours de l'exercice 2010-2011 et de l'exercice 2012-2013	La Plateforme sur l'eau
---	-----	---	--	--	---	--	---	-------------------------

35. La <i>Plateforme sur l'eau</i> de la FAO devrait garantir : a) la plus grande clarté au niveau du cadre et des principes de collaboration entre NRL, ESW, FIMA, FOMC et les unités concernées du Département de la coopération technique, en définissant les responsabilités et les rôles, les procédures d'allocation des ressources et de partage des informations ainsi que la conformité avec les normes techniques des projets et initiatives; b) une étroite coordination entre tous les acteurs de la <i>Plateforme sur l'eau</i> à tous les stades de l'élaboration d'un projet, depuis les discussions avec les bailleurs de fonds jusqu'à l'approbation du projet et la planification des ressources nécessaires en matière d'appui technique et d'autorisations techniques; c) l'amélioration de la communication entre le personnel technique et les consultants travaillant pour tous les acteurs de la <i>Plateforme sur l'eau</i>, en tant que sources d'informations et agents de diffusion et d'expérimentation d'idées nouvelles.	Oui	X			La recommandation concerne les fonctions et les modalités de travail de la Plateforme. Les différents points recommandés sont utiles et seront pris en compte durant le processus. Certains s'inquiètent de ce que la Plateforme puisse devenir seulement un mécanisme de coordination sans ressources ni mandat pour faire appel aux ressources de l'Organisation pour le travail interdisciplinaire. Cet aspect doit être suivi de près et corrigé si nécessaire.	Sera examiné durant l'établissement de la Plateforme sur l'eau	Au cours des exercices 2010-2011 et 2012-2013	NR, AG, FI, FO, TC et les bureaux décentralisés et les divisions concernés
--	-----	---	--	--	---	--	---	--